



PESSAN INFOS

DÉCEMBRE 2021



DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire	2
Accueil en Mairie.....	3
Budget	4
Administratif.....	5-6
Voierie.....	7
Vie communale.....	8
Economie d'énergie.....	9
Accessibilité.....	10
Columbarium.....	11
Ecole.....	12-13
Nos déchets	14-15
Eau.....	16
Patrimoine.....	17
Prendre soin	18-19
SCoT de Gascogne.....	20-21
Parc Astarac.....	22-23
Vie associative.....	24-27



LE MOT DU MAIRE

Depuis bientôt deux ans nous vivons au rythme de la Covid ou plutôt au rythme des protocoles sanitaires successifs qu'elle nous a imposés.

Nous avons tous dû nous adapter et respecter les gestes barrières.

L'école, avec les élèves, les professeurs et le personnel, a dû gérer une situation difficile. Je tiens à remercier particulièrement Mme la directrice et son équipe pédagogique, le personnel communal et intercommunal qui ont toujours répondu efficacement aux diverses organisations mises en place pour assurer le bien être de tous. Merci aussi aux parents et aux enfants d'avoir suivi les consignes.

Les associations ont su également s'adapter et naviguer entre les annulations, les reports et le maintien des cours et des festivités au gré des mois... Je remercie tous les acteurs associatifs qui se sont mobilisés pour répondre aux besoins de tous.

Vous prendrez connaissance dans le bulletin des principales actions conduites par le conseil municipal ces derniers mois, ainsi que de toutes les réflexions actuellement menées.

Je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal et tout le personnel communal pour son dévouement et son investissement au service des pessannais.

Je souhaite la bienvenue à toutes celles et ceux qui se sont installés cette année sur notre commune. N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la mairie, qui reste encore et toujours, un lieu d'accueil et d'écoute.

J'ai une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année et pour ceux qui sont dans la peine.

Continuez à prendre soin de vous. Se protéger c'est aussi protéger les autres.

Nous voici à quelques jours de Noël, fête de lumière, d'espoir et de joie pour tous.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année entourés de vos familles et amis. Malgré les difficultés de la vie, que le bonheur et la bienveillance nous habitent.

Bien amicalement

Jacques Sérès



ACCUEIL EN MAIRIE

Madame Audrey LEBAILLIF, agent titulaire du poste, a été mutée et nommée par voie de détachement pour un an à la Préfecture au 31-08-2021.

Madame Marie-Jeanne GONZALEZ a été recrutée par voie contractuelle pour une durée d'un an. Elle vous accueille donc en mairie. :

- Lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- Jeudi et vendredi de 8h30 à 12h



COMMUNICATION AVEC LA MAIRIE

Depuis un an, le secrétariat de mairie s'est doté d'un logiciel qui permet de recenser des données (identité, adresse, numéro de téléphone) de la population de la commune. **Comme l'an passé, nous invitons chaque foyer à communiquer ses données** au secrétariat de la mairie.

L'intérêt de cette base de données est multiple :

- Établir le plan d'alerte et d'urgence,
- Intégrer les données de la population au logiciel d'état civil avec un gain de temps pour la délivrance des actes,
- Contacter facilement un habitant,
- Envoyer le Pessan infos par messagerie comme cela se fait dans la plupart des communes. Merci de nous donner votre accord pour l'envoi numérique en nous communiquant votre adresse mail.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) :



BUDGET MUNICIPAL

Chaque année, au mois de mars, le compte de gestion établi par le comptable est soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif .

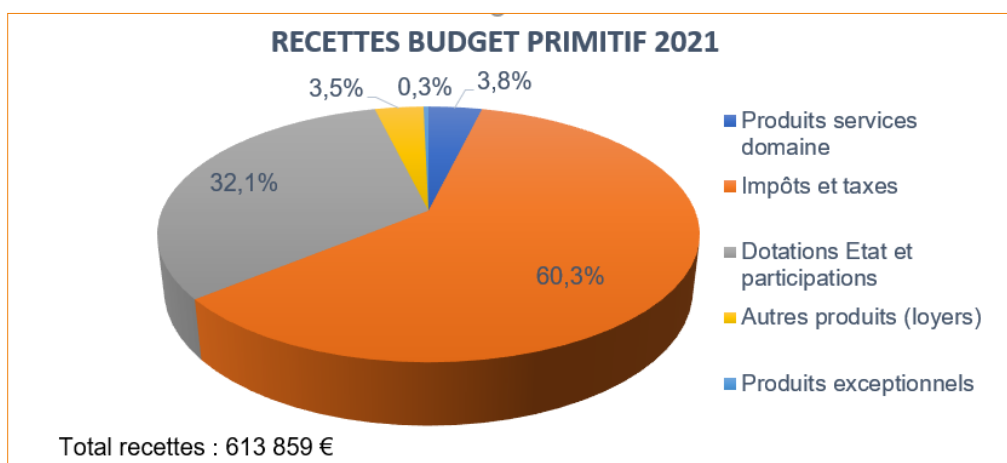
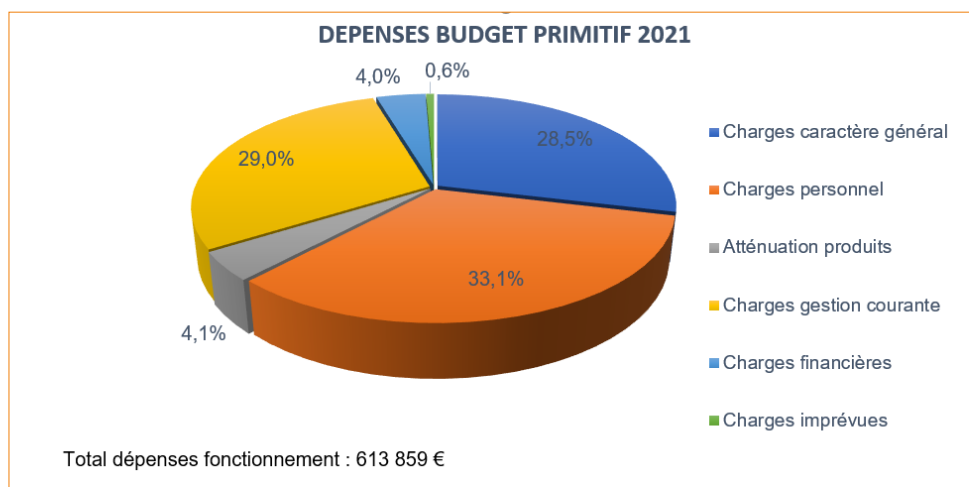
Après délibération, le conseil municipal a voté le compte de gestion 2020 puis le budget primitif 2021.

A compter de cette année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) 2020 du département (33.85%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 54.56% (soit le taux communal de 2020 : 20.71% + le taux départemental de 2020 : 33.85%)

Le conseil municipal décide de réviser les taux d'imposition en 2021 de 1 % et donc de les porter à :

- 55.11 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 89.86 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Carte d'identité et/ou passeport :

Les demandes se font dorénavant à la Mairie d'Auch sur RDV : 05.62.61.66.00

Vous pouvez effectuer une pré-inscription en ligne

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/>

Inscriptions sur les listes électorales :

Dans la perspective des prochains scrutins 2022, les inscriptions sont recevables au plus tard le vendredi 4 mars pour les présidentielles et le vendredi 6 mai 2022 pour les législatives.

L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives pour la désignation des 577 députés se dérouleront :

- les dimanches 12 et 19 juin 2022

Recensement militaire :

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement effectué, il reçoit une *attestation de recensement*.

Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

FIBRE OPTIQUE

Les foyers de la commune sont répertoriés.

Les travaux sont terminés ..., route d'Auch, route de Pavie.

L'achèvement du déploiement de la fibre sur la commune est estimé pour fin 2022.



LOCATION SALLE DES FÊTES

Les tarifs ont été révisés lors du Conseil municipal du 11 mars 2021

Ø Personnes extérieures à la Commune :

	<u>½ journée</u>	<u>journée</u>	<u>Week end</u>
Salle des associations	200 €	250 €	
Grande Salle	300 €	450 €	
Les 2 salles	450 €	600 €	1100 €
Cuisine		200 €	

Ø Collectivités, syndicats, groupements etc... :

Ensemble de la structure	<u>½ journée</u>	<u>journée</u>
	300 €	500 €

Ø Personnes ayant leur résidence principale ou secondaire à PESSAN

Participation aux frais de fonctionnement **150 €.**

Cautiion de garantie 1000 €

Cautiion de nettoyage des locaux et du mobilier 400 €

DECES

ETAT CIVIL

RODRIGUEZ Jean - 23 janvier 2021
GUZEK FARGE Martine - 25 janvier 2021
BIZIOU ACHARD Jeanine - 9 février 2021
SUNE Guy Joseph - 14 février 2021
LAURENT Maurice - 21 février 2021
SABATHIER Gérard - 2 mars 2021
MARTRES Isabelle-14 mars 2021
TROUCHE Jean-Paul - 7 avril 2021
POMES SABATHIER Yvonne - 9 mai 2021
SAINT-MARTIN SANTINELLI Pierrette - 10 -07- 2021
GAUTHIER Henri - 27 août 2021

MARIAGES

DEVANNES Harmony et PARIS Antoine - 26 juin 2021
VIVES Lisa et REYES Benjamin - 12 juin 2021
MAILLART Capucine et GOURMAND Jonathan - 21 août 2021

NAISSANCES

RIVIERE Elmée - 18 février 2021
BIANCUZZI Roxane – 5 mai 2021

BILAN DU PROGRAMME VOIERIE 2021

L'année 2021 a été heureusement bien différente de l'année 2020. Souvenez-vous des trois orages violents qui ont impacté fortement les talus, entraînant des coulées de boue importantes et par voie de conséquence un gros travail de pelle mécanique.

Le programme complet de cette année 2021 s'élève à 67 431€.

Il se décompose comme suit :

Dépenses		
Chemin de l'Arçon	Élastomère sur 6 810 m ²	14 484€
Route vieille	1 530 m ²	3 672€
Chemin Lalanne	Bicouche 1750 m ²	8 165€
Route de Roquetaillade	Busage	5 400€
Chemin de Lussan	1050m ²	2 520€
Pont de Rouquère		3 590€
Point à temps	4 journées	17 200€
Débroussaillage		6 400€
Pelle mécanique		6 000€
Total frais		67 431€
Recettes		
Récupération TVA n-2		+ 1 792€
Subvention pour glissement de talus		+ 8 000€
Total à charge de la commune		57 639€

Par ailleurs, il faut noter que 13 poteaux téléphoniques ont été très mal implantés au fond des fossés. On peut regretter le travail de sous-traitance qui entraîne des dysfonctionnements et un résultat décevant pour les communes bénéficiaires. Réajuster des erreurs demande beaucoup d'énergie et de temps face à des entreprises qui se renvoient la responsabilité. Après un an et demi de négociation et 5 réunions sur le terrain, tous ces poteaux devraient être correctement replantés sur les talus.

Didier Rouch



**Le « point-à-temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule. Lors d'une réparation de chaussée au « point-à-temps », on répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en redonnant de l'étanchéité. Les réparations ne sont effectuées que sur des surfaces ponctuelles. Le rejet de gravillons en excédent est alors inévitable. La présence de gravillons s'accompagne d'une signalisation temporaire.*

CIRCULATION AU SEIN DU VILLAGE

Rappel : La circulation dans le village se fait en sens unique. Tout stationnement sur un emplacement non autorisé est susceptible de gêner la circulation et peut faire l'objet d'une contravention. Il a été constaté des comportements d'incivilité dans la conduite à l'intérieur du village : vitesse excessive ou camions non autorisés et mal orientés par le GPS. Ce dernier point devrait se résoudre avec le projet sur l'adressage en cours.

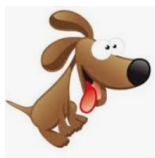
Pour ce qui concerne la vitesse, elle est limitée à 30km/h pour la traversée sur la départementale. Elle ne doit pas excéder 20 km/h dans l'enceinte du vieux village. La responsabilité et l'esprit de citoyenneté de chacun sont engagés pour respecter les piétons et la tranquillité des riverains. Trop de plaintes nous reviennent, témoignant de conduites inadaptées.

CHEMINS RURAUX

Le conseil municipal a pris des arrêtés afin d'interdire l'utilisation des chemins ruraux par des **engins motorisés** (moto cross, quad...). Cette interdiction exclut de fait les agriculteurs qui doivent accéder à leurs parcelles. La commission voirie organise la mise en place signalétique de panneaux et va prendre contact avec les usagers. Les panneaux vont être installés.



NOS AMIS LES CHIENS ET CHATS...

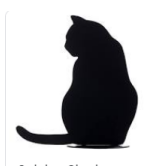


Evitons les déjections sur les pelouses municipales ou chez les voisins

Chacun se responsabilise de ses animaux

Ne pas laisser errer vos chiens

Prévenons ainsi les tensions inutiles ...



OFFRE DE LOCATION

Le local de l'ancien garage Idrac est toujours disponible à la location.

Merci de diffuser l'information auprès de professionnels

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Une nouvelle tranche de travaux doit être réalisée sur la route de Castelnau-Barbarens.

ECONOMIE D'ENERGIE

Le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité du volet écologie du Plan de Relance annoncé par le premier ministre le 3 septembre 2020.

Une enveloppe de 1 milliard d'euros est dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Cette enveloppe se traduit par un renfort exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local.



Dans ce cadre, la municipalité a constitué 3 dossiers de demande de subvention en début d'année 2021.

Ces dossiers concernaient la rénovation énergétique de l'école, du bâtiment de la mairie / ancienne salle des fêtes et du logement IDRAC.

Deux dossiers ont été retenus pour 2021 et les travaux devront être engagés avant le 30/06/2022 :

- **Travaux de rénovation énergétique bâtiment de la Mairie** : le projet consiste à installer une pompe à chaleur air/air dans le bâtiment de la Mairie.
 - Ceci permettra un gain d'économie d'énergie de 62,38 %.
 - Des subventions couvrent ces travaux à hauteur de 70 %
 - Le montant des travaux sera de près de 30 000 €
- **Travaux de rénovation énergétique de l'ensemble scolaire** :

Un projet global avait été établi, et subventionné, avec isolation par l'extérieur des bâtiments, changement de menuiseries, aménagements sur les installations de chauffage... Ceci avec pour objectif un gain d'économie d'énergie à hauteur de 30 %.

Cependant, l'architecte des bâtiments de France, n'a pas donné son accord pour l'isolation par l'extérieur des bâtiments ainsi que pour le remplacement des menuiseries bois par des menuiseries aluminium.

Les travaux de rénovation énergétique se limiteront donc à

- L'installation d'une pompe à chaleur air/air à la cantine et
- L'installation d'un régulateur sur la chaudière alimentant les autres bâtiments scolaires.

NOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES

Ce projet a pris du retard du fait de l'indisponibilité du prestataire. Cependant, la commission a fonctionné et vous présente le bilan à ce jour :

- Le repérage et la cartographie des voies ont été réalisés. Toutes les voies sont nommées.
- La numérotation des habitations et autres lieux sont en attente de validation du prestataire.
- Le prestataire réalise la saisie informatique.
- Un devis concernant la fabrication des plaques numérotées doit nous parvenir.
- La commune financera les plaques.
- Les nouvelles adresses vous seront prochainement communiquées ainsi que le mode de récupération des plaques.
- La responsabilité d'installer la plaque revient à chaque foyer.

Source : Rapport méthodologique La Poste

ACCES HANDICAPE

Une rencontre lundi 22/11/2021 avec Mr Semezies, responsable à la DDT, a permis de vérifier la conformité des accessibilités handicapé.

La réalisation des travaux d'aménagement s'effectue en régie :

- Un accès place handicapé face au cimetière route d'Auterive
- Un passage clouté avec bande podotactile toujours au niveau du cimetière
- Une rampe d'accès au niveau de la salle au-dessus de la mairie
- Des bandes podotactiles au niveau des escaliers place de la mairie et cour de l'école
- Une matérialisation en peinture des contre-marches
- Une deuxième place handicapé au niveau du terrain de tennis
- Un accès vers le terrain de foot réalisé pour chariot roulant depuis le parking
- Transformation des toilettes de l'ancienne salle des fêtes pour une mise aux normes



IMPLANTATION DU COLUMBARIUM



En projet depuis plusieurs années, la réalisation du columbarium est achevée ; les travaux ont été effectués par l'entreprise Pujol. Le devis d'aménagement de la limite avec le terrain voisin vient d'être voté en conseil municipal. Ces travaux seront réalisés au cours de l'été 2022, après la récolte. Par la suite, nous assurerons la végétalisation autour du columbarium.



Par ailleurs, le conseil municipal a réajusté et voté les tarifs des concessions du cimetière de Pessan **à compter du 01/01/2022.** Cette révision des tarifs s'avère nécessaire afin de couvrir les frais de construction du columbarium, de désherbage manuel, de clôture...

Durée	30 ans	50 ans
Concession sépulture		
Concession 2 places 3,24 m ² (2,7m x 1,2m)	200 € α	350 €
Concession 6 m ²	400 €	700 €
Concession Columbarium Gravure à la charge du concessionnaire		
Concession pour une case pouvant contenir 4 urnes	500 €	700 €
Concession pour une caverne (80cm x 80 cm) Caverne à la charge du concessionnaire	300 €	500 €
Droit de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir du Columbarium : 50 €		

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE...

La commune de Pessan a eu l'obligation cette année de supprimer sa quatrième classe. L'école compte aujourd'hui 66 élèves : 22 maternelles, 24 CP-CE1 et 20 CE2-CM1-CM2.

Trois professeurs des écoles assurent l'enseignement :

Mme Boubée la directrice, Mme Jouglar, Mme Sanchez.

Le contexte sanitaire conduit cette équipe pédagogique à toujours faire preuve d'adaptabilité.

L'équipe d'employées territoriales comprend aujourd'hui :

- Manon Daries comme ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
- Sophie Pau
- Sophie Bonfarnuzzo,
- Carole Pagotto
- Angélique Schwender assure la préparation des repas

Ces employées accompagnent, animent tous les temps périscolaires et assurent pour la plupart l'entretien des locaux.

Qu'elles soient ici remerciées avec les enseignants pour leur investissement auprès des enfants.

L'APE les Pitchouns Pessannais

L'association est constituée d'une équipe de parents motivés pour travailler en partenariat avec les maîtresses de l'école. Ceci permet à nos enfants de profiter d'un maximum d'actions/projets.

Nous menons quelques actions phares depuis plusieurs années :

- Reprise cette année de la manifestation « Bourse aux jouets » : elle a eu lieu le dimanche 21 novembre 2021 avec une importante fréquentation.
- Opérations Madeleines Bijou. Des distributions de bons de commande sont faites aux parents d'élèves, ainsi que plus largement à tous les habitants de Pessan pour des commandes Madeleines Bijou.
- Une tombola ou un loto est envisagé pour cette année.
- Le trail bien connu la D'foulée Pessannaise, aura lieu cette année scolaire le dimanche 22 mai 2022.
- Des APE'ritifs à destination des familles de l'école réunissent parents, enfants, équipe enseignante et périscolaire autour d'un moment convivial chaque veille de vacances dans la cour de l'école.
- Les années sans spectacle organisé par l'équipe pédagogique, l'APE prend le relais et propose une kermesse pour fêter la fin de l'année scolaire.
- Depuis l'année dernière, un marché aux plantes et fleurs fin avril/début mai a remporté un franc succès. Nous espérons voir cette nouvelle action monter en puissance.



Pour l'association des parents d'élèves, Marie

« Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends »
Nelson Mandela



Calendrier des actions déjà validées pour 2021-2022

Des surprises et nouveautés peuvent s'ajouter en cours d'année, en fonction des besoins de l'école et des nouvelles idées de l'APE

VEILLE DES VACANCES D'OCTOBRE

APE'ritif

Le vendredi avant les vacances, parents, enfants, enseignants et le personnel périscolaire sont conviés à un apéritif proposé par l'APE.

NOVEMBRE 2021

Opération NOËL : Madeleines BIJOU

De belles boîtes collection Noel et leurs madeleines en robe de fête et pépites de chocolat. Vous n'allez pas résister !

MARS-AVRIL 2022

Opération 2 : Madeleines BIJOU

Parce que les stocks sont si vite épuisés!

AVRIL-MAI 2022

Marché aux plantes

Pensez à notre marché aux plantes pour embellir vos jardins et garnir vos potagers.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2021

TOMBOLA

Démarrons l'année avec une tombola pour permettre rapidement aux élèves de profiter de la participation de l'APE pour des projets !
une chance sur quatre de gagner au tirage

DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021

BOURSE AUX JOUETS

Après plusieurs années sans bourse aux jouets, enfin cette année vous pourrez vendre les cartons accumulés de jouets, vêtements et accessoires.

VEILLE DES VACANCES DE NOËL

APE'ritif de Noël

Le froid s'installe. L'APE vous invite à son apéritif de Noël pour réchauffer les cœurs et échanger.

VEILLE DES VACANCES DE PRINTEMPS

APE'ritif

Le beau temps revient. les APE'ritifs aussi!

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE JUILLET 2022

Repas de fin d'année

Fêtons ensemble la fin d'année et le début des vacances d'été.

13

Les déchets ! Ça déborde !



Une URGENCE pour NOTRE PLANETE !

Le Meilleur Déchet = Celui que l'on ne produit pas, que l'on ne collecte pas (Taxe Ordure Ménagère) , que l'on ne traite pas (Enfouissement impact nocif pour l'environnement).

Composition de notre poubelle :



**COMPOSTER
vos Biodéchets**



Composteur individuel

Prix de vente du kit : 10€



Kit de compostage 100% en plastique recyclé. Volume : 445 litres. Livré en kit, facilement transportable.

Pour le réserver : Contacter votre SICTOM Centre : 05 62 60 30 42 -

sictom.pavie@orange.fr

Bientôt à Pessan

Un Composteur partagé

Sur le point de collecte principal des déchets ménagers, au niveau de l'atelier municipal proche de la mairie, sera installé un Composteur collectif



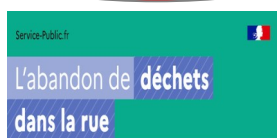
VERRE

Il se recycle à 100% et à l'infini !



Comme pour les autres emballages, nul besoin de laver, il faut simplement les vider !
Et les jeter dans l'ouverture,
pas de dépôt au sol !!!

Dépôts sauvages



C'est **135€**
d'amende à régler dans les 45 jours

Au delà de ce délai,
l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer
l'amende à **750 €** maximum (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Pessan, plateforme au niveau de la salle polyvalente lundi 22 novembre 2021.

Et un bidet le 9 décembre !!!

A quand des comportements citoyens et responsables ???



Les 3 R : Réduire Recycler Réutiliser
Agir sur nos habitudes, c'est simple et efficace !

UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE : L'EAU POTABLE

Le syndicat intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) gère l'apport en eau de 19 communes s'étendant vers le sud : de Pessan, Pavie, Lasseran jusqu'à Moncorneil-Grazan.

Cette superficie représente 7 959 habitants et 4 034 abonnés (+ 0,1%).

La consommation moyenne d'eau avoisine 154 litres d'eau par jour et par habitant correspondant à 115 m³ par an et par abonné.

L'unité de production de Labarthe produit 817 176 m³ (+7,1%) d'eau potable ; 461 789 m³ sont vendus (+1,3%)

Le rendement du réseau, d'une longueur de près de 470 kilomètres passe de 69,5% à 61,7%

L'indice linéaire de perte s'élève à 2,05 m³ au km et par jour, en sensible hausse comparé à 2019.

Le prix de l'eau début 2020 pour un abonné moyen (120 m³ par an) se chiffre à 0,0029 €/litre consommé, soit 2,99 € TTC/m³. Une part de ce prix est fixée par le Comité Syndical, une autre part est fixée selon les termes du contrat conclu avec VEOLIA, contrat renouvelé en 2018 pour 12 ans. Le reste est constitué de taxes et prélèvements (redevance CACG, Redevance pollution).

Environ 51% du produit de la vente de l'eau revient à VEOLIA pour financer les frais de production d'eau, 34% revient au syndicat pour financer les investissements sur le réseau, 15% restants constituent les taxes et prélèvements.

Le réchauffement climatique impacte les eaux de notre Terre.

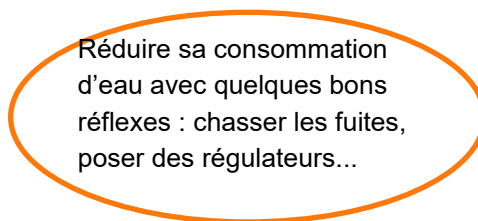
Leur qualité et leur quantité sont en danger.

Nous pouvons, chacun au quotidien, agir pour tenter de changer les choses et préserver notre ressource en eau : adaptons notre mode de vie et adoptons quelques solutions simples.

Êtes-vous décidé à agir ?



Rejeter moins de produits chimiques en utilisant l'eau : tri des déchets, réduire les détergents...



Ne plus jeter 20kg d'aliments consommables par an
Privilégier l'eau du robinet à l'eau en bouteille....

Source : <https://www.cieau.com/>

DU CÔTÉ DU PATRIMOINE...



Nous vous présentons en décembre 2020 un projet de réhabilitation du clocher.

L'Etat, via la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) nous informe en février 2021 être prêt à accompagner la commune financièrement à hauteur de 50% de la dépense estimée. Il revient à la commune de constituer un dossier auprès de la DRAC.

A cet effet, une étude diagnostic architecturale est en cours auprès de l'architecte du patrimoine. Elle comprend plusieurs axes :

- Relevé photographique comparatif de l'évolution des désordres par rapport à l'étude réalisée en 2004
- Analyse du projet campanaire de l'entreprise Bodet (cf Pessan infos décembre 2020)
- Rapport sanitaire de mise aux normes de sécurité pour les interventions à court terme
- Estimation des travaux les plus urgents

SAINT-HUBERT PESSANNAISE

Le groupement des chasseurs de Pessan transforme toujours la viande de chasse. N'hésitez pas à vous approvisionner pour déguster nos fabrications culinaires : pâtés, daube...

Restons PRUDENTS ! Beaucoup de chevreuils et de sangliers circulent dans la campagne et traversent nos petites routes, souvent de nuit.

Contact : Thierry Faggion 06 28 43 03 86
Jacques Auricane 06 83 75 31 47



PRENDRE SOIN DE NOUS...



Le projet de création d'un cabinet infirmier à Pessan, en zone de revitalisation rurale (ZRR), est né en avril 2019. Au départ, deux infirmières ayant une solide expérience hospitalière riche de 15 ans d'ancienneté, imaginent proposer leurs compétences à la population de Pessan et des environs. Leur motivation s'appuie sur la réalité d'un désert médical et soignant, sur une demande insatisfaite du fait de structures existantes débordées. Les besoins se confirment en lien avec le vieillissement de la population et la prise en charge de personnes porteuses de pathologies chroniques. Leur motivation repose surtout sur une conception du métier infirmier sous-tendue par des valeurs humanistes et un profond désir d'offrir des soins de qualité.

La proposition d'un local et le soutien efficace de Madame et Monsieur Bedulho ont permis un aménagement rapide aux normes d'accessibilité et l'ouverture du cabinet le 12 novembre 2019.

La confrontation avec la complexité de création d'une entreprise puis l'entrée dans la pandémie du Covid-19 seulement quatre mois après le démarrage, n'entament pas l'énergie de cette équipe. Elles se disent particulièrement reconnaissantes de l'accueil réservé par la population pessanaise et de l'élan de solidarité manifesté à maintes reprises dès mars 2020 : don de masques, apports alimentaires, laisser-passer...

Après avoir débuté avec trois patients, la file active sur l'année 2021 dépasse les 350 personnes. Convaincues de l'importance d'une prise en charge globale de la personne humaine, ces infirmières font le choix d'assurer les soins d'hygiène, rôle fondamental de l'infirmier, les soins techniques ainsi que toute l'activité d'éducation à la santé. Car elles accompagnent des patients lourds et/ou porteurs de pathologies chroniques.

Le cabinet travaille en collaboration avec le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) et en particulier le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) ainsi que le service d'HAD (hospitalisation à domicile) géré par la clinique Pasteur de Toulouse.

Devant l'augmentation progressive de l'activité, ces infirmières se donnent une ligne de conduite et se battent pour maintenir des soins de qualité. Dans cet objectif, elles accueillent une jeune remplaçante et espèrent pouvoir la compter prochainement comme collaboratrice.

Souhaitons à ces soignantes de garder leur dynamisme et leur idéal du soin dans le souci de l'Autre. Merci donc à ce trio soudé pour l'énergie déployée à prendre soin de nous...

Coordonnées :

05 62 66 13 48

De gauche à droite :

Christèle Vigneaux

Delphine Gesta

Caroline Barsi



PRENDRE SOIN DES AUTRES ...

Chaque citoyen a un **devoir d'assistance** devant une personne en danger.

Encore faut-il reconnaître une urgence vitale, effectuer les gestes qui sauvent et lancer un appel adapté. La situation la plus extrême concerne l'arrêt cardio-respiratoire qui nécessite des manœuvres et l'utilisation d'un défibrillateur.

Le cadre législatif, via le **Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018**, rend obligatoire la mise en place d'un défibrillateur dans les établissements recevant du public (ERP).

Pour assurer cette mission de sécurité de la population, le village s'équipe de deux défibrillateurs :

- Le premier désormais installé dans la grande pièce de la salle polyvalente .
- Le second, à l'entrée de la mairie sous le porche, pour lequel les travaux de raccordement électrique viennent de s'achever.

Ce matériel est conçu pour faciliter l'utilisation à tout citoyen.

Mais une formation s'impose pour acquérir les connaissances et compétences dans la compréhension des situations et la gestion d'une urgence vitale, .

La formation proposée par l'Union départementale des pompiers du Gers début 2021 n'a pas été assurée. Une nouvelle date est arrêtée :

Samedi 26 février 2022 à la salle des fêtes de Pessan



Le tarif s'élève à 50 euros par personne pour un groupe de 10 personnes. La formation s'adresse à tout citoyen pessannais, à des membres d'association gérant des groupes, aux adolescents et jeunes adultes.

Chaque participant doit être prêt à effectuer quelques gestes physiques au sol.



La municipalité prend en charge le coût de la formation des employés communaux.

Merci de vous manifester auprès du secrétariat de la mairie avant la fin d'année et au plus tard la première quinzaine de janvier 2022.



SCOT DE GASCOGNE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de quoi s'agit-il ?

Le SCoT définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire pour les 20 prochaines années :

- Il fixe un cadre commun pour les documents d'urbanisme (PLU(i)).
- Il fixe également les objectifs en matière de logement, des transports..., de développement économique, touristique et culturel..., de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers...
- Il est élaboré à l'échelle d'un territoire, de bassins de vie.

En France, à ce jour, 370 SCoT couvrent 94% de la population. Au niveau de la région, Le Grand Bassin Toulousain comprend 12 SCoT, dont le SCoT de Gascogne.

Créé en 2015, le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne est un établissement public de coopération intercommunale. Sa mission est de gérer le Schéma de Cohérence territoriale. Le SCoT a pour **objectif de répondre aux besoins du territoire, au service de ses habitants et usagers**, grâce à un projet stratégique de développement et un outil de planification et d'aménagement du territoire.

Le SCoT de Gascogne réunit la communauté d'agglomération du grand Auch Cœur de Gascogne et 12 communautés de communes du département du Gers. Il regroupe donc 397 communes sur une surface de 5 600 km². Le président Hervé Lefebvre, maire de Samatan, œuvre avec 54 élus autour de différentes missions en lien avec l'urbanisme. Guidé par l'intérêt des communes dans sa mission d'accompagnement et de conseil, il facilite l'articulation SCoT/projets d'urbanisme. Le SCoT s'appuie sur les entités existantes : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes, l'Etat, la Région Occitanie, les représentants du monde économique et associatif.

Après un an et demi d'analyse de la situation territoriale, puis l'écriture d'un projet d'aménagement territorial à l'horizon 2040, le SCoT définit sa feuille de route en s'appuyant sur une campagne participative ce mois de novembre. Il décline trois axes stratégiques :

- Valoriser ce territoire de ressources : patrimoine naturel et bâti riche et diversifié, des attraits paysagers, culturels, de loisirs, des produits d'excellence, un art de vivre, une ruralité à affirmer comme un atout...
- Construire des coopérations avec les territoires voisins, faciliter les échanges, anticiper les évolutions. Accompagner le territoire comme acteur de son développement.
- Maintenir et dynamiser un territoire des proximités : centre villes, services publics, solidarité territoriale, qualité de vie...

Dans le même temps, la loi Climat et Résilience a été promulguée au Journal Officiel le 24 août 2021.

Issue de la Convention Citoyenne sur le Climat, elle vise à lutter contre le changement climatique et à intégrer durablement l'écologie dans notre modèle de développement. Elle concerne les SCoT et donc les communes en signifiant la fin de l'étalement urbain. La Loi renforce le changement de modèle en cours dans l'aménagement de nos territoires.

Quel sera l'avenir de cette instance ? Le défi nous est lancé de faire vivre le SCoT au service du territoire et de la population et d'éviter qu'il soit seulement une strate organisationnelle supplémentaire.

SCOT DE GASCOGNE

Et Pessan dans ce contexte ?

Cette évolution concerne notre commune et nous amène à décider ou pas d'une révision du PLU, à recenser les logements et bâtiments vacants sur le territoire, à éviter à notre niveau l'artificialisation des sols...

Pour plus d'information, voir le site <https://scotdegascogne.com/>

La participation à la conférence des élus du SCoT de Gascogne le 8 octobre à Pessan nous a permis de comprendre les enjeux d'un changement de modèle de développement. Nous vous proposons de participer au jeu suivant pour vous approprier le vocabulaire.

Reliez chaque expression à sa définition en attribuant la lettre correspondante

Expressions	Lettre	Définitions
1.Consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers		A. Altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
2.Artificialisation		B. Changement affectant un territoire urbanisé, une ville ou un espace urbain, portant sur l'occupation physique ou fonctionnelle du sol, la sociologie, les modes de vie, l'économie, l'environnement, l'identité ou tout autre caractéristique de l'espace considéré.
3.Densification		C. Forme d'évolution urbaine par reconstruction de la ville sur elle-même, par recyclage de ses ressources bâties et foncières. Celle-ci vise en particulier à traiter les problèmes sociaux, économiques, urbanistiques, architecturaux de certains quartiers anciens ou dégradés. Alternative à l'étalement urbain.
4.Friche		D. Phénomène par lequel un espace devient plus dense en population, en emplois ou en bâtis ; ou action conduisant à ce résultat.
5.Mutation urbaine		E. Tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables.
6.Renouvellement urbain		F. Période durant laquelle un local est inoccupé.
7.Vacance		G. Création ou extension effective d'espaces urbanisés sur un territoire donné.

Réponse : 1-G ; 2-A ; 3-D ; 4-E ; 5-B ; 6-C ; 7-F

VERS UN PARC NATUREL RÉGIONAL



UN PARC NATUREL REGIONAL ... QU'EST-CE QUE C'EST.....

Un parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine, culturel et humain.

A QUOI CA SERT ?

Les Parcs naturels régionaux sont des outils puissants pour le développement des territoires ruraux. Un parc naturel régional est un projet construit par et pour les habitants en complément de l'action publique déjà en place. C'est un label qui permet de réaffirmer l'engagement et le soutien de l'État, de la Région, et du Département auprès du territoire concerné.

L'ASTARAC EN QUELQUES MOTS.....

Notre territoire, au sud de Gers, présente :

- Une identité propre ainsi qu'un patrimoine riche et remarquable .
- Des paysages caractéristiques : les vallées asymétriques, les Pyrénées en toile de fond, les côteaux boisés, l'habitat disséminé, l'eau (rivière, lacs, étangs, mares) ...
- Un petit patrimoine naturel préservé.
- Un passé historique commun.
- Une culture, un art de vivre, une authenticité.
- Un territoire avec des enjeux forts pour l'avenir.
- Une démographie à redynamiser : nécessité d'accueillir des familles, de s'adapter aux besoins de la population.
- Une activité économique à développer : préparer l'avenir de notre agriculture, valoriser les atouts touristiques, mettre en avant le potentiel forestier...
- Des paysages et un patrimoine à préserver : lutter contre l'enfrichement, préserver le bâti traditionnel.
- Placer l'environnement au cœur des préoccupations : préserver la biodiversité, développer les énergies renouvelables à la transition écologique.





UN PROJET COMMUN AMBITIEUX



Le projet est issu d'une réflexion commune initiée par les présidents des 3 intercommunalités de L'Astarac.

Fin 2017, les 3 Conseils communautaires ont délibéré à l'unanimité afin de s'engager dans cette démarche, en partageant un constat commun : la nécessité d'un projet commun ambitieux pour transformer les fragilités du territoire en atouts.

La zone du parc régional de l'Astarac inclut la commune de Pessan.

Le PNR est en passe d'être retenu : une commission régionale va statuer ce mois de décembre.

Le conseil municipal a voté l'adhésion et la participation à l'association le 30/11/2021.
La cotisation s'élève à 1 € par habitant.



POUR S'INFORMER, PARTICIPER :

- Internet : www.projet-astarac.fr
- Facebook : www.facebook.com/Vers.un.PNR.Astarac
- Instagram : [www://.instagram.com/projet_pnr_astarac](https://www.instagram.com/projet_pnr_astarac)
- Contact : contact@projet-astarac.f





VIE ASSOCIATIVE

FOYER CULTUREL LAÏQUE DE PESSAN

Comme à l'accoutumée la municipalité nous offre, par le biais de son bulletin/infos, la possibilité de faire un peu de publicité pour notre association ainsi que le bilan de l'année écoulée... nous en profitons donc...

La fin d'année arrivant à grands pas, il est temps pour nous de vous faire un petit récapitulatif de nos activités et manifestations que nous avons été contraints de réduire considérablement depuis deux ans en raison de la pandémie.

L'activité Pétanque a maintenu tout au long de l'été une ambiance chaleureuse sur le parking du terrain de foot. Fort bien gérées et animées par notre ami Bernard BALON, (que nous remercions vivement), ces soirées du vendredi se sont terminées par un petit casse croûte réunissant une trentaine de participants.

Dès le mois de septembre, nos activités sportives et dansées ont repris, toujours dans la bonne humeur et la meilleure des ambiances. Les cours d'informatique animés par Martine ont lieu le mardi matin. Depuis le mois de novembre, elle nous fait randonner le mardi après-midi aux alentours du village.

Un atelier peinture pour enfants a été créé. Les cours de country et de gym Pilate ont été mis en sommeil.

Deux nouvelles activités ont vu le jour : le Swin-Golf le samedi matin et la marche nordique le lundi matin, ces deux activités sont animées par Jean SACCU qui se montre très professionnel et surtout très patient...

Le Pass sanitaire est évidemment requis pour pouvoir vous joindre à nous et ce, jusqu'à l'été prochain au moins...

Nous espérons que les années à venir seront plus animées et beaucoup moins frustrantes.... De ce fait, nous souhaitons organiser dès janvier l'Assemblée Générale de notre association afin de faire un point sur l'état de nos finances et surtout de prévoir de nouvelles manifestations et/ou sorties.

En attendant ce début janvier, nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année... Surtout profitez bien de la vie tant que vous le pouvez... et n'oubliez pas : **Le Foyer peut vous y aider !!!**

Le président, Bruno FEDRIGO.

PLANNING DES ACTIVITES DU FOYER 2021-2022

Nouveauté : Marche nordique (RV salle des Fêtes) le lundi à 9h30. Animateur : Jean <u>Marche :</u> le mardi à 14h (RV salle des Fêtes) Animatrice Martine	Nouveauté : le Swin - Golf. (RV terrain foot) le samedi 18 septembre - 9h30 Animateur : Jean
Atelier-Danse de loisirs. (salle des fêtes) Le mercredi : 15 septembre - 20h /22h Animateurs : Dédée et Jean.	Conférence à thème sur l'histoire.(salle des associations) Lundi : 08 novembre à 20h à Pessan Intervenant : L. MAURAS. En alternance : Montégut, Pessan, Lahitte (voir planning)
Atelier- danses - Trad.(salle des fêtes) Le lundi : 20 septembre - 20h/22h Animateurs : Joëlle, Thierry.	Atelier –Tir-à-l'arc. (ancienne salle des fêtes) Jeudi : 23 septembre - 20h30 /22h Animateurs : Jacques. Jean
Atelier Gym d'entretien pour tous (salle des fêtes) Mardi :14 septembre - 18h30/19h30 Animatrice : Martine.	Atelier touche à tout. (salle des associations) Samedi : 25 septembre - 14h30/17h Animatrice : Martine. Jours impairs
Atelier Gym douce.(salle des fêtes) Vendredi : 17 septembre - 15h/16h Animatrices : Maguy, Huguette.	Atelier –Théâtre.(salle des fêtes) Lundi : 20 septembre - 14h30/16h Animatrice : Suzanne.
Atelier- Peinture pour tous.(salle des associations) Samedi :18 sept - 14h30/16h30. Jours pairs <u>Pour les Juniors</u> Samedi 25 sept - 14h30/16h30. Jours impairs Animatrice : Joëlle.	Atelier-Cardio-training. Activité optionnelle. Mercredi : 22 septembre - 19h15/20h15 Animateur : Simon.(ancienne salle des Fêtes)
Atelier Patchwork. (salle des associations) Mardi 21 sept -14h /17h Animatrices : Rose, Giselle.	Atelier- Informatique. Activité optionnelle. Martine Aguinalin : le mardi 21 sept - 9 h/12 h
Activités - Aquatique : piscine municipale d'AUCH A confirmer prochainement .	
Atelier- Rock. (salles des associations) Vendredi : 17 septembre - 18h/19h30 Animateur : Serge. Jours impairs.(planning)	<u>Participation aux activités :</u> <i>Certificat médical mentionnant les activités .</i> <i>L'adhésion au Foyer : 7€</i> <i>Participation aux activités : 57€</i> <i>Total à régler : 57€ + 7€ = 64€</i> <u>Activités optionnelles :</u> CARDIO TRAINING : 112€ + 7€ = 119€ INFORMATIQUE :30€ + 7€ = 37 € * <i>La première séance est gratuite</i> <i>Demi tarif pour les moins de 12 ans.</i> <i>L'inscription aux activités optionnelles est un engagement à l'année.</i> <i>Possibilités de 3 chèques à l'inscription libellé à l'ordre du Foyer Culturel Laïque de PESSAN.</i> * Pas d'activités pendant les vacances scolaires. * Certaines dates peuvent être modifiées pour l'indisponibilité des salles. <i>Pour tout renseignements s'adresser à</i> B.FEDRIGO ☎ 05 62 63 23 37 📠 06 22 72 70 86. <i>Email : bruno.fedrigo@orange.fr</i> <i>Site: =Organisé par le FCLP affilié à la FFRS .</i>
Atelier – Scrabble.(salle des associations) Mercredi : 22 septembre - 14h30/16h30 Animatrice : Josy.	
Atelier Tango Argentin (salle des associations) Vendredi 24 septembre - 18h Animatrice: Martine. Jours paires, (voir planning)	
Pétanque – parking de la salle des fêtes Vendredi : 20h30 à partir des beaux jours Responsables : Bernard, Adrien.	
Atelier Country : en sommeil pour l'instant	
Pour information : Assistance accessoire informatique. Radio-ordielec32 É 06 03 43 78 25 Mail : ordielec.32@orange.fr	

LE RÉVEIL D' INCANDESCENCE

Une nouvelle saison... apprendre à composer avec l'atmosphère qui règne autour
Faire son possible pour s'adapter : ouvrir de nouvelles fenêtres vers d'autres perspectives
Trouver un élan neuf... et que chacun s'y sente bien
Inventer... créer...
Libérer l'envie de se retrouver
Retrouver l'envie de se rencontrer
Il suffit de peu, il suffit d'un rien
Se retrousser les manches et enfiler son tablier !
Et voilà c'est tout ! élémentaire mon cher...

o

Les ateliers sont repartis :

- Pour les adultes :
 - o Le lundi de 10h à 17h (2 par mois)
 - o Le mardi de 10h à 17h (2 par mois)
 - o Le jeudi de 17 h à 20h (hebdomadaire)
- Pour les enfants :
 - o Le mercredi de 14h30 à 16h (hebdomadaire)
- Les institutions spécialisées :
 - o L'Agapéi du Gers
 - o Le GEM Capacités (Groupe d'entraide mutuelle)
 - o Le GEM 32
 - o Le CE Airbus
 - o Les CLAE des écoles du grand Auch
 - o Les centres aérés de la région
 - o L'accueil jeunes du grand Auch
 - o Le quartier du Garros...



Nous explorons pour le moment le mariage de la porcelaine et du papier, une nouvelle matière qui nous amène dans des mondes imaginaires d'une richesse insoupçonnée !!
Promis, on exposera les œuvres au printemps dans le village et dans la tour...
Mais avant, il faut prendre le temps de retrouver nos marques et de chercher encore et encore des horizons inconnus avec cette matière si incroyablement généreuse.

Contact : Luce PLAUD 06.08.83.53.52

Chers amis pessannais pessannaises,

Nous sommes depuis de longues années plusieurs de notre village à œuvrer au sein de l'**A.G.E.J.M.** (Association Gersoise pour l'Enseignement aux Jeunes Malades.)

l'AGEJM permet aux enfants malades de poursuivre leur scolarité à l'hôpital ou à domicile, de la maternelle au baccalauréat. Les cours sont dispensés gratuitement par des enseignants qualifiés bénévoles. 50 à 60 enfants sont ainsi accompagnés au cours de l'année scolaire.

Nous remercions la Mairie de Pessan qui met à notre disposition un local pour donner certains cours ainsi que des dépliants d'information.

Nous sommes en recherche de personnes désireuses de s'impliquer dans notre action, enseignants bien sûr mais aussi pour des tâches administratives.

Gabrielle Tys Christian Levet

Pour en savoir plus : **Tel. 06 25 80 30 54 / 05 62 63 16 31**
Site www.agejm.fr

BIBLIOTHEQUE DE PESSAN

La bibliothèque poursuit ses activités. Vous y découvrirez un fonds pour tous les âges ainsi qu'un espace jeunesse.
Des enfants de l'école viennent avec plaisir.

Nous vous accueillons dans les locaux de la mairie, le samedi matin de 10h30 à 12h30.
Cette bibliothèque fonctionne sur vos dons et sur le bénévolat.

Venez nous rendre visite.



BON NOËL A TOUS !



Les Rois Mages

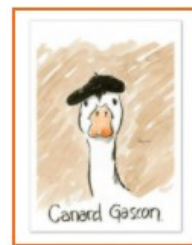
*Ils perdirent l'étoile, un soir ; pourquoi perd-on
L'étoile ? Pour l'avoir parfois trop regardée,
Les deux rois blancs, étant des savants de Chaldée,
Tracèrent sur le sol des cercles au bâton.
Ils firent des calculs, grattèrent leur menton,
Mais l'étoile avait fui, comme fuit une idée.
Et ces hommes dont l'âme eût soif d'être guidée
Pleurèrent, en dressant des tentes de coton.
Mais le pauvre Roi noir, méprisé des deux autres,
Se dit "Pensons aux soifs qui ne sont pas les nôtres,
Il faut donner quand même à boire aux animaux."
Et, tandis qu'il tenait son seau d'eau par son anse,
Dans l'humble rond de ciel où buvaient les chameaux
Il vit l'étoile d'or, qui dansait en silence.*



Edmond ROSTAND (1868-1918)



*Qui drom lo jor de Nadau
Tota l'annada hè atau
Qui dort le jour de Noël
Toute l'année fait pareil*



Perry Taylor



*Commune de Pessan
Téléphone Mairie : 05 62 63 28 66
Messagerie : mairie.de.pessan@wanadoo.fr*